

MA CHARTE ÉTHIQUE

En tant que professionnelle certifiée et qualifiée, j'inscris mes interventions de manière responsable sur la base de relations de confiance et d'authenticité, de respect de la personne et de son autonomie, ainsi que d'un soutien bienveillant et lucide.

LES VALEURS QUI GUIDENT MES PRATIQUES

Non-jugement & Bienveillance & Authenticité & Intégrité & Action juste & Acuité de l'Esprit.

LE PROTOCOLE SUR LEQUEL REPOSE MON ACCOMPAGNEMENT

LA PRATIQUE DE MON ACTIVITE :

- Inclue l'utilisation de technologies de communication à distance telles que le télé-coaching et Internet (visioconférences, téléphone...etc....)
- Combine plusieurs grilles de lecture, divers outils et approches articulés dans une perspective créatrice de sens et dans une démarche émancipatrice
- Démarre si désiré par un contrat écrit, validé entre les différents acteurs dès lors que l'accompagnement englobe un choix de prestation incluant plusieurs séances. Pour les autres prestations proposées et ponctuelles, le contrat est tacite et effectif dès réception du règlement avant chaque séance.
- Autorise l'arrêt d'une mission de coaching en cas d'absence de respect de la part du *coaché* et si je constate qu'il n'est plus possible de fonctionner selon les termes du contrat écrit ou de maintenir ma posture professionnelle de coach pour tout engagement ponctuel en séance individuelle et/ou dans le cadre d'un forfait.

Il existe donc en tout temps, la possibilité d'interrompre l'accompagnement pour des raisons éthiques ou de neutralité et ce, après un entretien de clôture avec le coaché.

 **JE M'ENGAGE :**

- Au respect du secret professionnel
- À accompagner le *coaché* dans la réussite de son objectif en l'aidant à mettre en lumière et à activer son potentiel comme ses ressources
- À mettre en œuvre des moyens de qualité, rapides et efficaces, pour permettre au *coaché* de mettre en place les changements qu'il souhaite opérer
- À garantir le processus du coaching ; compte tenu que la réussite de l'objectif appartient uniquement au *coaché*
- À garantir au *coaché* son « libre arbitre » ; il reste seul maître du choix de ses actions et de la responsabilité de ses décisions
- À respecter la vision de l'être humain et l'écologie du *coaché*
- À aucunement prétendre détenir LA Vérité
- À actualiser mes connaissances en fonction de l'évolution de ma profession
- À informer le *coaché* lorsque les thèmes soulevés lors de l'intervention sortent du champ de mes compétences et lui recommander, le cas échéant, un recours à d'autres professionnels.